

SEDMED

Seguridad y Defensa en el Mediterráneo



FINAN, Khadija (2011) “L’Union Européenne face au bouleversements arabes”, *Ponencia presentada en el X Seminario Internacional sobre Seguridad y Defensa en el Mediterráneo. Fuerzas Armadas y Transiciones Democráticas en el Mediterráneo*, organizado en Barcelona por CIDOB y Ministerio de Defensa el día 13 de Junio de 2011.

SEDMED
Seguridad y Defensa
en el Mediterráneo

www.sedmed.org

Khadija Mohsen-Finan

*Enseignante et chercheuse à l'Université de Paris 8
et chercheuse associée à l'Institut de Relations Internationales
et Stratégiques (IRIS)*

Un partenariat construit sur des idées fausses

Les soulèvements populaires qui se poursuivent encore dans le monde arabe sonnent d'une certaine manière comme une remise en cause des politiques communautaires. Depuis 1995, date du processus de Barcelone, jusqu'à la mise en place de la politique de voisinage (PEV), la stabilité et la sécurité étaient considérées comme la priorité de l'Union Européenne dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Ce choix a été consolidé en 2007, au moment du lancement du projet français d'Union pour la Méditerranée (UPM).

En effet, le processus de Barcelone, qui réunissait les quinze pays membres de l'Union Européenne et douze pays méditerranéens était fondé sur l'affirmation commune d'instaurer « une zone euro-méditerranéenne de paix, de stabilité et de sécurité ». Huit ans plus tard, Romano Prodi, le Président de la Commission Européenne réitérait ce choix lors du lancement de la politique européenne de voisinage, en affirmant qu'il souhaitait former autour de l'Europe « un anneau de paix, de stabilité et de prospérité ».

Initialement conçu dans le contexte géopolitique des années 1990 et à la suite des accords d'Oslo (1993), l'évolution de ce projet allait mettre en lumière des déséquilibres entre les partenaires européens et ceux du Sud au niveau de la prise de décision mais aussi des déséquilibres entre les trois volets du projet (politique, économique et social et humain).

La dominante sécuritaire s'imposa rapidement, sans que les pays du nord et du sud méditerranéens ne puissent s'entendre sur sa définition. Ce manque de symétrie s'est accentué dans le contexte international des années 2000 à la suite des attentats du 11 septembre 2001, en raison d'une présence américaine de plus en plus importante dans la région, de la mise en place de la politique de voisinage et de l'enlèvement des conflits régionaux et en particulier le conflit israélo-palestinien. Le projet de partenariat, pensé dès la fin des années 1980 et mis en place en 1995 paraissait alors largement décalé par rapport aux attentes des populations.

La stabilité et la sécurité étaient considérées comme la priorité de l'Union Européenne dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen

L'incapacité
européenne à gérer
la proximité a généré
de nombreuses
frustrations dans les
pays de la rive sud

Partant de ce constat, le candidat à la Présidence de la République française Nicolas Sarkozy formulait, en 2007, le projet de bâtir un espace politique « pour donner un second souffle au processus de Barcelone ». Ce projet avait donc vocation à corriger le déséquilibre qui existait entre les deux rives et à empêcher un conflit entre l'Islam et l'Occident, notamment sur la définition des valeurs universelles.

Pour réaliser ces deux objectifs, les concepteurs du projet de 2007, c'est-à-dire Nicolas Sarkozy et ses conseillers, ont pensé que leur dessein réussirait à éviter les obstacles politiques majeurs auxquels s'était heurté le processus de Barcelone : absence d'engagement dans la recherche d'une issue aux conflits (israélo-palestinien, saharien, turc), problèmes de gouvernance politique dans la quasi-totalité des pays de la rive sud, difficulté à contenir le terrorisme, faible circulation des personnes et des produits, surtout agricoles au sein de cet espace et non implication des sociétés civiles dans le projet.

Mais au-delà de ces motifs, il existait des réalités profondes qui avaient entravé le processus de 1995 et dont les acteurs de l'espace euro-méditerranéen étaient bien conscients. D'une part, les Etats de la rive sud n'étaient pas disposés à modifier leur mode de gouvernance. Pour les élites politiques, il n'y avait pas de lien entre le développement économique souhaité dans le cadre du projet et leurs pratiques politiques. D'autre part, pour les Etats du sud, le processus de Barcelone ne constituait pas le cadre approprié pour trouver une issue aux conflits.¹

Par ailleurs, l'Union Européenne n'a jamais réussi à bâtir une véritable politique commune vis-à-vis de son sud et ce, malgré la proximité géographique, les liens historiques et la présence d'une forte communauté immigrée sur son sol. Pour les Etats de l'UE, la fermeture de la frontière sud protégerait forcément la rive nord de l'arrivée de migrants clandestins et du terrorisme. Cette incapacité européenne à gérer la proximité a généré de nombreuses frustrations dans les pays de la rive sud, notamment liées à la faible mobilité des hommes et des femmes.

En 2007, le projet de Nicolas Sarkozy n'avait pas vocation à corriger ces entraves au bon fonctionnement du partenariat entre les deux rives de la Méditerranée. Dans sa conception initiale, le projet traduisait un certain nombre de préoccupations spécifiquement françaises. Paris semblait vouloir redéfinir sa relation avec les pays du sud, et en particulier le Maghreb, pour tourner la page du colonialisme tout en conservant une influence, de plus en plus convoitée par Washington. La France se montrait donc soucieuse de repenser son ambition et sa politique en se demandant comment préserver ses intérêts dans un système mondial qui a fait apparaître de nouveaux acteurs comme la Chine, le Brésil ou encore l'Inde.

Or, durant les premières années du XXI^e siècle, malgré l'intensité des liens historiques, les relations entre Paris et les pays du Maghreb ont été marquées par des tensions avec Alger, essentiellement liées à l'histoire qui lie les deux pays et aux divergences qui existent sur la conception même du traité d'amitié proposé par Jacques Chirac en 2003 et qui reste sans suite. Quant aux relations avec le Maroc, elles sont quant à elles marquées par une sorte de « paternalisme » vis-à-vis de la famille royale marocaine, difficilement concevables du point de vue des relations internationales.

1. Khadija Mohsen-Finan ; *L'Union pour la Méditerranée : vers de nouvelles relations Nord-Sud*. Encyclopédia Universalis, édition annuelle, 2009.

Mais par-delà les raisons spécifiquement françaises, il existe aussi des facteurs qui concernent l'ensemble des pays de l'UE et qui ont été pris en considération dans la mise en place du projet de 2007. La Méditerranée est bien la seule zone au monde où l'écart économique entre les deux rives est aussi important. Il va de un à dix en termes de PIB. Par ailleurs, en termes d'investissement, l'UE investit très peu dans la rive sud. A titre de comparaison, alors que les Etats-Unis placent 20% de leurs investissements directs étrangers (IDE) au Mexique et en Amérique du Sud, que le Japon investit 25% dans son propre Sud (Chine Thaïlande, Indonésie, Malaisie), l'UE investit moins de 2% dans la rive sud de la Méditerranée.

L'absence de concertation avec Madrid et Berlin a été ressentie comme une volonté française de marginaliser les acteurs du processus de Barcelone, voire d'écarter l'Allemagne de l'espace méditerranéen pour lancer un projet concurrent à partir de Paris. Pour corriger cela, Madrid proposa d'inscrire la proposition française dans le prolongement du processus de Barcelone en la considérant comme un « Barcelone plus ». A la différence de nature imaginée par Paris, l'Espagne opposa une différence de degré. Mais c'est la position allemande qui fut déterminante. En proposant la création d'une Union pour la Méditerranée, Berlin voulut prolonger le processus de Barcelone en lui donnant une nouvelle impulsion. Alors que le projet initial de Nicolas Sarkozy en 2007 avait l'ambition d'organiser différemment l'espace euro-méditerranéen. Un an plus tard, en mars 2008, le principal changement résidait dans une meilleure symétrie entre les partenaires du nord et du sud de la Méditerranée.

Les pays du Sud furent alors invités à définir le contenu du nouveau projet et deux nouvelles instances sont imaginées pour matérialiser leur participation : la présidence et le secrétariat de l'UPM. En définitive, la continuité avec le processus de Barcelone l'a emporté et les conditions de relance n'ont jamais été explicitées.

Le prolongement d'un projet sur les ruines duquel devait naître le projet pensé à Paris avait alors créé un vrai problème de lisibilité.

En effet, en quoi était-il nécessaire de relancer un projet qui, de l'aveu même de ceux qui parlent de le redynamiser, avait lamentablement échoué ? Comment, dans un souci de pédagogie, associer les sociétés civiles des deux rives à un dessein qui n'avait pas vocation à être différent de celui qui a été mis à l'index pour expliquer la naissance du projet français ?

Pourtant, les facteurs explicatifs du blocage de la situation étaient identifiés, que ce soit sur le fond ou encore au niveau de la forme. Les projets devaient en effet être portés par une volonté politique et débattus au niveau populaire des deux côtés de la Méditerranée, ce qui n'a jamais été fait dans le cadre du processus de Barcelone.

Au plan économique, le niveau de vie varie considérablement comme le montre l'Indice de développement humain (IDH) du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pour réduire ces différences, l'UE accordait une aide au développement substantielle, que ce soit dans le cadre de sa politique communautaire ou par le biais de relations bilatérales, mais sans se soucier de la bonne gouvernance des Etats concernés. Or, dans les pays du sud, ce n'est pas forcément, ni

La lutte contre le terrorisme est aussi à replacer. Paris a cherché à développer une coopération sécuritaire et militaire avec ses anciennes colonies sahéliennes,

L'UE a annoncé une réorientation de sa politique de voisinage. L'aide de l'UE à ses voisins dépendra clairement des progrès accomplis dans la mise en place des réformes politiques.

dans tous les cas, le manque de ressources qui est en cause, mais bien la gouvernance. Cela signifie une mauvaise redistribution des richesses, des pratiques clientélistes, l'existence de la corruption, un climat de privilèges.

Sur ces questions essentielles le manquement déjà enregistré dans le processus de Barcelone n'a pas été corrigé par l'UPM qui ne prévoyait aucune clause particulière, même pas d'appliquer le principe de conditionnalité politique qui figure bien dans le texte initial.

En réalité, cette période de 2007 et 2008 aurait pu constituer le moment idéal pour donner une orientation nouvelle au partenariat euro-méditerranéen. Le bilan du processus de Barcelone avait été fait et avait identifié tous les manquements et faiblesses du processus. Le moment était opportun pour sortir des faux-semblants et de la défense des intérêts des Etats du nord et des régimes politiques du sud.

Au lieu de cela, le partenariat a continué à fonctionner sur les mêmes idées fausses qui avaient prévalu par le passé : seul le maintien des régimes autoritaires pouvaient endiguer les extrémismes religieux, le développement du commerce entre le nord et le sud pouvait bloquer l'immigration, les relais institutionnels étaient suffisants.

Par commodité politique et intellectuelle, l'argument régulièrement exprimé pour expliquer la panne qui frappait ce processus est l'enlisement du conflit israélo-palestinien.

Pourtant, avant même les soulèvements de ce qu'on appelle désormais le « printemps arabe », les populations du sud de la Méditerranée avaient des attentes tout à fait spécifiques et des besoins bien concrets : des emplois, des logements décentes, une qualité de vie et des perspectives d'avenir. Elles souhaitaient également un autre type de gouvernance et la création d'espaces publics souvent inexistantes.

Soulèvements arabes dans un environnement marqué par l'insécurité

Ce qu'on appelle communément le « printemps arabe », même si l'expression est assez impropre, résulte en fait d'une conjonction de facteurs divers qui ont provoqué, à partir de la Tunisie, des mouvements spontanés et pacifiques qui ont affecté la quasi totalité des pays arabes.

Il existe naturellement des variantes dans le mode d'expression de ces revendications et dans les réponses apportées par les gouvernants.

Au niveau des demandes, il s'agit dans tous les cas, de demandes d'accès : à la dignité, à la liberté, au travail, à la justice sociale, à un espace d'expression... Ces demandes citoyennes émanent des sociétés civiles. Ces mouvements sont partis d'une jeunesse de plus en plus nombreuse, décomplexée et qui maîtrise aisément les nouveaux moyens de communication modernes comme les réseaux sociaux.

Ces soulèvements qui ont eu un caractère politique avec le rejet des régimes autoritaires, ont exprimé une aspiration profonde à la liberté et

à la dignité. Des éléments qui donnaient à la crise une dimension morale indéniable.

Naturellement, au fondement des soulèvements, il y avait la mal vie aggravée par les effets de la crise de 2008 et qui n'a épargné ni les classes moyennes, ni les diplômés qui arrivent sur le marché du travail. Si ce phénomène n'est pas achevé, il se déploie différemment selon les pays. Mais la peur de la contagion à d'autres pays est bien réelle.

Elle a conduit les gouvernants de certains pays à anticiper les mouvements de revendication ou à y répondre en augmentant les salaires comme en Algérie, en intégrant des diplômés chômeurs dans la fonction publique comme au Maroc (près de 4000 personnes), ou en réprimant la répression dans un pays voisin comme l'a fait l'Arabie Saoudite à Bahreïn.

Mais Ryadh a aussi exprimé sa crainte d'une contagion du phénomène de revendication en proposant l'adhésion de la Jordanie et du Maroc au Conseil de Coopération du Golfe, une sorte de « sainte alliance » qui aurait vocation à être d'une certaine manière une force contre-révolutionnaire.

Sur le plan géopolitique, ces bouleversements profonds ont affecté la relation entre l'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée. Il est vrai que ces révoltes ont surpris et prit de cours les dirigeants européens, mais aussi les artisans du partenariat euro-méditerranéen. Ces mouvements révolutionnaires affectent d'abord la sécurité des Européens. Avec l'effondrement de certains pouvoirs et la poursuite des mouvements de contestation par une société civile consciente de son pouvoir, la fragilité des pays de la rive sud s'est accrue, notamment sous l'effet de la circulation massive d'armes et la multiplication de trafics en tout genre.

La guerre civile libyenne laisse quantité d'armes à la merci des pilleurs dans une zone où les frontières sont poreuses². Les frontières sahariennes du sud de la Libye n'ont d'ailleurs jamais constitué un obstacle aux marchands. Les acteurs de ce commerce ont toujours su jouer les différences entre les politiques économiques adoptées par les Etats, en jouant également du prix de la marchandise et faisant fi de la monnaie utilisée.

Plus que jamais, la question des frontières est capitale dans cette région. Elles ont joué un rôle important dans le développement du terrorisme. AQMI a utilisé la frontière nigéro-malienne dans sa stratégie de prise d'otages. Ce groupe s'est approvisionné en territoire nigérien en enlevant Michel Germaneau en avril 2010, en prenant en otage sept employés de l'entreprise française Areva en septembre 2010 et encore deux jeunes dans un restaurant de Niamey en janvier 2011.

Ces enlèvements ont naturellement des effets sur l'exploitation de l'uranium. Après la prise des sept français d'Areva, l'entreprise a arrêté le chantier de construction de la nouvelle mine d'uranium d'Imouranem qui devait pourvoir au besoin de nouvelles centrales nucléaires françaises et assurer des recettes importantes au Niger.³

Cette frontière entre le Mali et le Niger pose un gros problème d'exploitation d'uranium dans un environnement marqué par la volonté d'AQMI

La Tunisie d'octobre
2011 n'est en rien
l'Algérie de janvier
1992

2. Les rebelles libyens ont découvert à Jouffra des armes en grandes quantités, dont du gaz moutarde laissé à la merci des pillards.

3. Hérodote, *Géopolitique du Sahara*, N° 142. Troisième trimestre 2001.

de déstabiliser les Etats de la région. Les frontières de l'hinterland saharien sont donc de moins en moins contrôlées par les Etats subsahariens qui sont faibles.

Dans ce contexte fragilisé par la faiblesse des Etats sahéliens, les soulèvements populaires au nord du Sahara font naître de nouveaux enjeux sécuritaires qui viennent s'ajouter à la présence d'AQMI, même si ce mouvement ne compte de 500 membres environ. Ils s'ajoutent aussi au développement du trafic de stupéfiants et des armes, aux migrations clandestines et aux enjeux miniers et pétroliers.

Les Etats-Unis et la France avaient jugé que leur propre sécurité dépendait de la lutte contre le terrorisme au Maghreb et au Sahel. Dès 2002, Washington a essayé de renforcer les capacités des gouvernements de la région en matière de lutte contre le terrorisme. Tirant les leçons des expériences irakienne et afghane, les Américains ont voulu, au Sahel, sous-traiter la lutte contre le terrorisme et les trafics de drogue en donnant aux Etats de la région les moyens de venir à bout de ces pratiques.

Avec la Trans Saharan Counter Terrorism Initiative (TSCTI), Washington entend introduire une approche plus globale de la sécurité régionale en dépassant l'approche étroitement sécuritaire et militaire de la PSI qui fut le premier programme américain de lutte contre le terrorisme dans la zone sahélienne.

Mise en place en 2005 pour une durée de cinq ans, la TSCTI a un programme qui s'articule autour de trois axes nouveaux par rapport à la PSI. Un axe géographique plus large, étendu à l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Sénégal et le Nigéria. Il est doté d'une enveloppe budgétaire plus importante, de 100 millions de dollars par an, une formation pour des unités militaires plus large puisse qu'il s'agit de passer de la compagnie au bataillon. Et enfin une extension du périmètre, puisque l'approche devient interministérielle. Au-delà du département de la Défense et le Département d'Etat, le département de la Justice est aussi concerné, de même que l'US Agency for International Development (US AID) et l'agence de lutte contre le trafic de drogue.⁴

Pour cela, Washington entend soutenir les capacités anti-terroristes locales, mais aussi renforcer et pérenniser les collaborations entre les services locaux de sécurité et promouvoir la démocratie. Toutefois, ce programme ne peut fonctionner que si les Etats de la région communiquent et s'entendent de manière à coopérer. Le contentieux devenu structurel entre le Maroc et l'Algérie qui trouve son point de cristallisation dans l'affaire du Sahara occidental constitue un obstacle sérieux. Il entrave l'échange de renseignements et l'installation de systèmes d'écoute dans le Sahara, l'entraînement des armées par des officiers américains, ainsi que les exercices de grande envergure qui réunissent les armées de différents pays. La lutte contre le terrorisme est donc aussi à replacer dans le contexte des rivalités entre pays riverains et partenaires extérieurs.

4. Alain Antil ; *Le Sahel : une zone grise aux portes du Maghreb* In *Le Maghreb dans les relations internationales*, sous dir Khadija Mohsen-Finan. CNRS éditions, juin 2011.

Elle l'est davantage aujourd'hui lorsqu'on considère les relations à venir entre le Mali, le Niger et la nouvelle Libye. Elle est également plus complexe à appréhender dans la mesure où la définition même de la sécurité divise à la fois les pays de la région et les pays du nord et du sud de la Méditerranée.

Les sociétés civiles qui ont été le fer de lance des mouvements révolutionnaires considèrent que la notion de sécurité telle qu'elle a été énoncée dans le processus de Barcelone renvoyait à la sécurité des pays du nord qui voulaient endiguer le terrorisme et fermer leurs frontières à l'arrivée de migrants. Quant au sud, elle a servi à sécuriser les régimes politiques, en faisant abstraction de la société civile, alors que le troisième volet du projet de Barcelone le prévoyait.

Les programmes, alliances et relais mis en place avant 2011, en matière de lutte contre l'insécurité, sont appelés à être révisés. Dans le cas de la France dont les intérêts vitaux étaient menacés par l'instabilité de la région et qui compte des otages, les stratégies sont également à revoir. Paris a en effet cherché à développer une coopération sécuritaire et militaire avec ses anciennes colonies sahéliennes, notamment dans le domaine des flux migratoires à destination de l'Europe.

Au niveau local, l'Algérie entendait constituer la puissance hégémonique au Maghreb et au Sahel en mettant en avant sa propre lutte contre le terrorisme islamique dans les années 1990. Une hégémonie que lui contestait la Libye du Colonel Kaddafi

Aujourd'hui, tous ces schémas sont remis en question par les soulèvements, la place de la société civile dans le dispositif de prise de décision, la fin de la traque de Kaddafi et la faiblesse de l'Etat algérien obsédé par une éventuelle contagion des révolutions sur son propre sol.

Cette nouvelle donne intervient alors que l'insécurité n'est en rien dissipée, notamment du fait de la circulation d'armes dans la région. La distribution d'armes à la fois lourdes et légères à laquelle s'était livré le « guide de la révolution libyenne » pour lutter contre les insurgés de Benghazi devrait accroître l'insécurité.

Selon certaines sources, AQMI en aurait déjà profité pour s'équiper en armes lourdes (missiles anti-aériens et explosifs), tandis que les Touaregs maliens et nigériens se seraient équipés en armes légères. Quatre pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Niger et Algérie) ont déjà mis en place une cellule sécuritaire composée d'experts en armement pour suivre le mouvement de circulation des armes en provenance de la Libye.

Les pays occidentaux et en particulier européens expriment également leur inquiétude devant cette circulation d'armes en provenance de la Libye. Lors de la réunion du G6 à Madrid, en octobre 2011, les six ministres de l'intérieur ont manifesté leurs craintes.⁵

En réalité, la circulation d'armes de types divers en provenance de la Libye n'a fait qu'aggraver l'insécurité qui régnait dans cette région où les armes étaient déjà en circulation. La lutte contre ce phénomène est d'autant plus difficile que le Sahara qui jouxte les pays en révolution. Le Sahel et les zones sud du Maghreb restent plus que jamais un enchevêtrement de logiques géopolitiques contradictoires où s'entremêlent les objectifs des Etats (difficilement lisibles dans certains cas), ceux des puissances étrangères et des populations qui ne se reconnaissent pas toujours dans les Etats.

5. Pieter Wezeman, chercheur sur la prolifération mondiale des armes conventionnelles à l'Institut International de Recherche de la Paix à Stockholm expliquait en mars 2011 : « la Libye a acquis des armes légères et de petit calibre en grande quantité : 100 000 fusils livrés par l'Ukraine entre 2007 et 2008, 10000 pistolets fournis par une compagnie italienne en 2010. Et la même année Tripoli s'est approvisionné auprès de la Russie en missiles antiaériens et a organisé un salon de l'armement accueillant plus de 100 exposants venus de 24 pays ».

L'Europe face aux nouveaux défis

Compte tenu du développement de l'insécurité au sud de la Méditerranée, faut-il considérer le « printemps arabe » comme un événement porteur de risques pour l'Europe ou comme une opportunité ?⁶

La question nous amène à reconsidérer l'attitude de l'UE face aux révoltes arabes. Celle-ci s'est déployée en plusieurs temps⁷. Dans un premier temps, l'UE découvre qu'il existe bien des sociétés civiles dans les pays du sud de la Méditerranée, des hommes et des femmes qui s'insurgent contre les régimes autoritaires et veulent vivre dans la dignité, en jouissant de la liberté. Ils veulent surtout être associés aux prises de décision. Devant les revendications en matière des droits de l'homme et les demandes de démocratie, les classes dirigeantes des pays membres de l'UE ne pouvaient que regretter de ne pas avoir fait des réformes politiques une condition d'accès à l'aide. Le regret est d'autant plus fort que le principe de conditionnalité est bien inscrit dans le texte du partenariat dès 1995. La dimension sécuritaire et les relations économiques ont largement dominé les relations avec les pays arabes signataires du processus de Barcelone.

Loin d'avoir appliqué ce principe, l'UE avait même attribué le statut avancé au Maroc et négocié son attribution avec les dirigeants de la Tunisie de Ben Ali. Un procédé qui donnait un satisfecit aux dirigeants des pays et rendaient totalement inaudibles les opposants qui réclamaient une meilleure gouvernance, davantage de transparence, une meilleure redistribution des richesses.

Dans un second temps, l'UE a mis en place des mesures susceptibles de répondre aux besoins immédiats compte tenu de la situation des pays qui connaissaient ces soulèvements. Il s'agit donc d'une aide pour soutenir la transition démocratique et désenclaver les régions les plus pauvres. Elle est de 17 millions d'euros pour la Tunisie, et de 30 millions d'euros pour la Libye.

Ce n'est que plus tard, et sous l'insistance de la France et de la Grande Bretagne que l'UE a condamné les actes perpétrés par les régimes tunisien, égyptien, libyen et syrien. Dans le prolongement de cette condamnation, des sanctions ont été prises. Dès le 28 février, un embargo sur les matériels susceptibles de servir à des fins de répression interne en Libye est instauré, ainsi qu'une liste de personnes pouvant faire l'objet de restrictions en matière de déplacement et des mesures de gel des avoirs.

Enfin, l'UE a annoncé une réorientation de sa politique de voisinage. Au plan financier, les pays du sud devraient recevoir des financements supplémentaires. Et une nouvelle stratégie européenne est mise en place à l'égard des voisins, qu'ils soient à l'est ou au sud.

Catherine Ashton, la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères a voulu marquer une rupture avec l'ancienne approche européenne dans la région. Prenant en compte les revendications des populations, elle place la démocratisation de ces pays au centre de la relation qu'ils entretiennent avec l'UE.

6. La question est posée par Jacques Delors, président du think tank *Notre Europe* et Antonio Vitorino, président du conseil d'administration de ce même think tank dans une étude intitulée « L'Europe au défi du printemps arabe », *Notre Europe*, juin 2011.

7. Voir Antonin Tisseron ; *L'Union européenne face au printemps arabe : une nouvelle stratégie et des incertitudes*. Institut Thomas More, septembre 2011.

Il n'est plus question de considérer que les régimes autoritaires constituent un rempart contre le terrorisme et empêchent l'arrivée en Europe d'immigrés clandestins. C'est la démocratie et l'ouverture des systèmes politiques qui sont susceptibles de créer de la stabilité. C'est là un changement notable dans l'esprit même du partenariat.

L'adoption des principes de conditionnalité et de différenciation est clairement énoncée. L'aide de l'UE à ses voisins dépendra clairement des progrès accomplis dans la mise en place des réformes politiques. En contrepartie de ces réformes et du respect des droits de l'homme, ils se verront attribuer plus de financements pour lancer des programmes de développement, un accès au marché européen plus large, et un encouragement à la mobilité de leurs ressortissants. Ce sont là les trois M de Catherine Ashton : *Money, Market access and Mobility partnerships* qui marquent la réponse européenne aux bouleversements politiques au sud de la Méditerranée.

Bien entendu, cette nouvelle stratégie n'est qu'un cadre à l'intérieur duquel il est demandé aux Etats-membres d'inscrire leurs actions. Mais au-delà de ce cadre, l'UE se doit de construire de nouvelles relations avec les peuples qui se sont mobilisés autour de valeurs démocratique et autour du principe de dignité et de liberté.

Comme le soulignent Jacques Delors et Antonio Vitorino dans leur rapport, « les événements en cours au sud, mais aussi à l'est doivent conduire à ancrer la politique de voisinage comme un des piliers majeurs de l'introuvable politique extérieure de l'UE. Pas d'opposition entre l'est et le sud, mais un appui renforcé et différencié selon le degré de modernisation politique des pays qui en bénéficient ».

Il est vrai que la question qui va se poser à ce stade de la relation pourrait être relative à la notion de modernité. En d'autres termes, si la Tunisie et l'Egypte sont gouvernés par des partis islamistes, peut-on les considérer comme des pays « modernes » et continuer à les aider ?

Dans le cas de la Tunisie qui a déjà organisé des élections, ce pays peut-être considéré comme un laboratoire pour l'ensemble de la région. C'est le premier pays à s'être affranchi d'un dictateur par la seule volonté de la rue et au nom des droits universels, et c'est le seul pays à avoir organisé des élections vraiment libres. Or, ces élections ont consacré la victoire du parti islamiste, longtemps réprimé par les deux précédents chefs de l'Etat tunisien. Ce succès était en réalité prévisible dans la mesure où ce parti n'avait pas réellement de programme et s'était transformé en parti « attrape-tout ».

Ce succès des islamistes peut-il être considéré comme antinomique avec la modernité politique et la démocratie ?

En effet, son succès a provoqué l'incompréhension en France et auprès de la bourgeoisie occidentalisée en Tunisie. Comment une révolution conduite au nom des droits universels peut-elle accoucher d'un succès islamiste aux premières élections libres ? Le malaise est d'autant plus grand que le résultat des élections a coïncidé avec l'annonce par le CNT libyen de retourner à la charia dans ce pays.

En réalité, la Tunisie d'octobre 2011 n'est en rien l'Algérie de janvier 1992. Ennahda est appelée à gouverner à la faveur d'un processus mis en place par les institutions transitoires. Il s'agit-là de l'adhésion du plus grand nombre à un projet commun : celui de rédiger une Constitution qui définira les contours du projet politique tunisien pour les décennies à venir. Mais le système électoral choisi (proportionnel au plus fort reste), contraint les islamistes d'Ennahda à gouverner en faisant des alliances.

C'est précisément dans ces alliances qu'il faut voir un début de dynamique démocratique qu'il faut saluer. Dans cette Tunisie qui paraît brouiller le message de la modernité et de la démocratie, le printemps des libertés est bien là puisque les demandes exprimées par le plus grand nombre ont été prises en compte.

Le référent religieux n'a pas vraiment de lien avec cette demande d'émancipation, de libération et de conquête de la dignité. En revanche, si cette liberté d'expression est à l'œuvre, elle peut favoriser une conception plus ouverte de l'islam. C'est peut-être le printemps arabe « qui fera la différence entre islam tolérant et islam radicalisé. Le choix appartient à tous, et à l'Occident en particulier ».⁸

8. Bertrand Badie, Chat Le Monde
28/9/2011